

**République Française - Département du Calvados Commune de
COLOMBY-ANGUERNY**

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 JANVIER 2016**

Il a été vu et débattu les points suivants de l'ordre du jour :

www.anguerny.fr

Commune membre de la Communauté de
Communes Cœur de Nacre

Suite à la création de la commune nouvelle, au 1^{er} janvier 2016 par arrêté préfectoral du 30 septembre 2015, l'ensemble des conseillers des deux communes, ont été convoqués le 31 décembre 2015, par le maire d'Anguerny, chef-lieu de la commune nouvelle pour le 7 janvier 2016 dans la salle de la mairie à 19h 30.

Etaient présents :

Mme IBAZIZENE,
M. RANCHIN,
Mme CHARUEL,
Mme LEGAC,
Mme BRAULT,
M. DORAND,
Mme MAHE,
Mme FOUQUET,
M. GUYARD,
M. AUTRET,
M. GERARD,
M. GUILLOUARD,
M. LEMARINIER,
M. YAOUANC,
Mme LEPREVOST,
M. LEMONNIER,
M. TOMALAK,
M. BOUCHARD,
M. ALLAIS,
M. DESVENAIN,
M. PUCELLE,
M. LEVILLAIN,
Conseillers.
M. LE BRET, pouvoir
Guillouard
M. DAVID, pouvoir
Bouchard

**Etait(aient) absent(s)
excusé(s) :** néant

Mme CHARUEL
a été élue secrétaire
de séance.

**Conseillers
en exercice : 24
Présents : 22 + 2p
Votants : 24**

**Date de
convocation :**

31 décembre 2015

*Fin de séance :
20h50*

	<p>M. Jean-Luc Guillouard, maire de la commune du chef-lieu de la Commune Nouvelle COLOMBY-ANGUERNY, appelle les 24 conseillers des communes historiques d'Anguerny et de Colomby-sur-Thaon et déclare installer les membres du nouveau Conseil Municipal de Colomby-Anguerny, et ensuite, il laisse la place à Mme Régine FOUQUET, doyenne de la séance, qui devient présidente de la séance et qui procède à l'appel nominal des membres du conseil municipal. Le quorum étant atteint, il est procédé à l'élection du maire. La présidente appelle deux assesseurs pour constituer le bureau : Mme Laure Brault et M. Samuel Levillain :</p>								
01 1	<p><u>ÉLECTION DU MAIRE : PREMIER TOUR DE SCRUTIN - Délib. n° 16-001</u></p> <p>La présidente, après avoir donné lecture des articles L 2122-4 à L 2122-9 du Code général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil à procéder à l'élection du Maire. Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis à la Présidente son bulletin de vote écrit sur papier blanc.</p> <p>Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :</p> <table border="1"> <tr> <td>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne</td> <td align="right">24</td> </tr> <tr> <td>À DEDUIRE : bulletins nuls énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral</td> <td align="right">3</td> </tr> <tr> <td colspan="2">RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés 21 - Majorité absolue 12 - ont obtenu</td> </tr> <tr> <td colspan="2">M. Jean-Luc GUILLOUARD 21 voix et 3 blancs</td> </tr> </table> <p>M. GUILLOUARD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé. Il prend la présidence de la séance.</p>	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	24	À DEDUIRE : bulletins nuls énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral	3	RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés 21 - Majorité absolue 12 - ont obtenu		M. Jean-Luc GUILLOUARD 21 voix et 3 blancs	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	24								
À DEDUIRE : bulletins nuls énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral	3								
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés 21 - Majorité absolue 12 - ont obtenu									
M. Jean-Luc GUILLOUARD 21 voix et 3 blancs									
02 2	<p><u>MAIRE DELEGUE :</u> Délib. n° 16-002</p> <p>M. TOMALAK est, de facto, Maire Délégué de la commune déléguée de Colomby-sur-Thaon et est immédiatement installé.</p>								
03 3	<p><u>DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS :</u> Délib. n° 16-003</p> <p>Le CM, après en avoir délibéré, décide qu'il y aura sept adjoints.</p>								
04 4	<p><u>ÉLECTION DES ADJOINTS : PREMIER TOUR DE SCRUTIN de la liste proposée : Délib. n° 16-004</u></p> <p>M. Bernard TOMALAK, M. Jérôme BOUCHARD, Mme Astrid LEGAC, M. Didier AUTRET, Mme Régine FOUQUET, M. Benoit DESVENAIN et M. Philippe DORAND</p> <p>Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :</p> <table border="1"> <tr> <td>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne</td> <td align="right">24</td> </tr> <tr> <td>À DEDUIRE : bulletins nuls énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral</td> <td align="right">2</td> </tr> <tr> <td colspan="2">RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés 22 - Majorité absolue 12 - La liste entière a obtenu 22 voix et 2 blancs.</td> </tr> <tr> <td colspan="2">M. Bernard TOMALAK est nommé, 1^{er} adjoint, M. Jérôme BOUCHARD est nommé 2^{ème} adjoint, Mme Astrid LEGAC est nommée 3^{ème} adjointe, M. Didier AUTRET est nommé 4^{ème} adjoint, Mme Régine FOUQUET est nommée 5^{ème} adjointe, M. Benoit DESVENAIN est nommé 6^{ème} adjoint, M. Philippe DORAND est nommé 7^{ème} adjoint,</td> </tr> </table> <p>L'ensemble de la liste ayant obtenu 22 voix, la majorité absolue des suffrages, il a été proclamé que la liste des adjoints, qui ont immédiatement installés.</p> <p>L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.</p>	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	24	À DEDUIRE : bulletins nuls énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral	2	RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés 22 - Majorité absolue 12 - La liste entière a obtenu 22 voix et 2 blancs.		M. Bernard TOMALAK est nommé, 1 ^{er} adjoint, M. Jérôme BOUCHARD est nommé 2 ^{ème} adjoint, Mme Astrid LEGAC est nommée 3 ^{ème} adjointe, M. Didier AUTRET est nommé 4 ^{ème} adjoint, Mme Régine FOUQUET est nommée 5 ^{ème} adjointe, M. Benoit DESVENAIN est nommé 6 ^{ème} adjoint, M. Philippe DORAND est nommé 7 ^{ème} adjoint,	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	24								
À DEDUIRE : bulletins nuls énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral	2								
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés 22 - Majorité absolue 12 - La liste entière a obtenu 22 voix et 2 blancs.									
M. Bernard TOMALAK est nommé, 1 ^{er} adjoint, M. Jérôme BOUCHARD est nommé 2 ^{ème} adjoint, Mme Astrid LEGAC est nommée 3 ^{ème} adjointe, M. Didier AUTRET est nommé 4 ^{ème} adjoint, Mme Régine FOUQUET est nommée 5 ^{ème} adjointe, M. Benoit DESVENAIN est nommé 6 ^{ème} adjoint, M. Philippe DORAND est nommé 7 ^{ème} adjoint,									